

Maternité – prestations des assurances de la CSS d'un coup d'œil.

Vous trouvez ici de précieuses informations concernant la couverture d'assurance pour la grossesse et l'accouchement.

Avant la naissance

		Assurance standard CSS, standard CSS plus	Assurance d'hospitalisation demi privée et privée	Assurance de cure/ de soins, Assurance pour médecine alternative
	Prestations à partir de l'assurance de base	Prestations supplémentaires à partir des assurances complémentaires		
Examens médicaux de contrôle (y c. laboratoire)	Grossesse normale: 7 contrôles Grossesse à risque: intervalle entre les contrôles selon situation clinique	Examens de contrôle supplémentaires 90 %, montant illimité	Pas de prestation	Pas de prestation
Examens de contrôle par une sage-femme	Grossesse normale: 6 contrôles Grossesse à risque: prestations selon ordonnance médicale	Examens de contrôle supplémentaires 90 %, montant illimité	Pas de prestation	Pas de prestation
Ultrasons	Grossesse normale: 2 contrôles Grossesse à risque: intervalle entre les contrôles selon situation clinique	Autres contrôles 90 %, montant illimité	Pas de prestation	Pas de prestation
Bas de contention	2 paires de bas de contention prescrits par le médecin par année civile, montant de la contribution selon la liste des moyens et appareils*	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation
Médicaments	Médicaments prescrits par le médecin selon la liste des spécialités et la liste des médicaments avec tarif*	Médicaments prescrits par le médecin et reconnus en Suisse 90 %, montant illimité	Pas de prestation	Pas de prestation
Médecine alternative	Traitement médical d'acupuncture, de médecine anthroposophique, de médecine traditionnelle chinoise (MTC), d'homéopathie classique, de phytothérapie (chez des médecins disposant de la formation correspondante)	Pas de prestation	Pas de prestation	Méthodes et thérapies reconnues selon la liste CSS*** (alternative) 80 %, max. CHF 10 000, Franchise CHF 300
Préparation à l'accouchement	CHF 150 (entretiens et cours de préparation à l'accouchement menés par des sages-femmes)	Autres prestations, p.ex. acupuncture, gymnastique pour femmes enceintes, cours de préparation à l'accouchement (compte «santé»**) 50 %, max. CHF 500	Autres prestations, p.ex. acupuncture, gymnastique pour femmes enceintes, cours de préparation à l'accouchement (compte «santé»**) 50 %, max. CHF 500	Autres prestations, p.ex. acupuncture, gymnastique pour femmes enceintes, cours de préparation à l'accouchement (compte «santé»**) (alternative) 50 %, max. CHF 500

Accouchement

		Assurance standard CSS, standard CSS plus	Assurance d'hospitalisation demi privée et privée	Assurance de cure/ de soins, Assurance pour médecine alternative
	Prestations à partir de l'assurance de base	Prestations supplémentaires à partir des assurances complémentaires		
Accouchement et assistance à l'accouchement à domicile, à l'hôpital ou dans une maison de naissance	Accouchement ambulatoire: coûts pour le médecin, la sage-femme, les médicaments et les moyens d'aide. Accouchement stationnaire: division commune, hôpital ou maison de naissance selon la liste des hôpitaux du canton de domicile	Accouchement ambulatoire en maison de naissance ou à domicile	Pas de prestation	Pas de prestation
		90 % montant illimité		
		Accouchement stationnaire en maison de naissance	Accouchement stationnaire en maison de naissance	Pas de prestation
		Division et participation aux coûts selon la police	Division et participation aux coûts selon la police	
		Accouchement stationnaire à l'hôpital: – Standard: division commune – Standard plus: division demi-privée ou privée	Accouchement stationnaire à l'hôpital: libre choix du médecin, division demi-privée ou privée	Pas de prestation
	Division et participation aux coûts selon la police	Division et participation aux coûts selon la police		
Accouchement à l'étranger (urgence) (p. ex. naissance prématurée)	Division commune (jusqu'au double du tarif du canton de domicile. Pour l'UE sont valables les dispositions selon les Accords bilatéraux)	Accouchement stationnaire à l'hôpital: – Standard: division commune – Standard plus: division demi-privée ou privée	Accouchement stationnaire à l'hôpital: libre choix du médecin, division demi-privée ou privée	Pas de prestation
		Division et participation aux coûts selon la police	Division et participation aux coûts selon la police	
Accouchement planifié à l'étranger	Coûts de l'accouchement seulement dans des cas exceptionnels	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation

Après la naissance

		Assurance standard CSS, standard CSS plus	Assurance d'hospitalisation demi privée et privée	Assurance de cure/ de soins, Assurance pour médecine al- ternative
	Prestations à partir de l'assurance de base	Prestations supplémentaires à partir des assurances complémentaires		
Examen de contrôle	Un contrôle médical entre 6 et 10 semaines après l'accouchement Une consultation par la sage-femme jusqu'à 10 semaines après l'accouchement	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation
Frais de séjour, des premiers examens et des soins du nouveau-né	Prestation à partir de l'assurance de la mère pour le nouveau-né en bonne santé, directement après l'accouchement (convalescence)	Soins du nouveau-né en bonne santé en cas de nouvelle hospitalisation de la mère Max. 10 semaines après la naissance, max. CHF 100/jour	Soins du nouveau-né en bonne santé en cas de nouvelle hospitalisation de la mère Max. 10 semaines après la naissance, max. CHF 100/jour	Pas de prestation
Suivi ambulatoire de la convalescence	Examens et traitements par des sages-femmes. Après un accouchement à domicile ou ambulatoire, après la sortie de l'hôpital ou de la maison de naissance: poursuite des actes de soins par des sages-femmes ou du personnel soignant disposant de la formation complémentaire correspondante.	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation
Aide ménagère	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation	Soins et aide à domicile (cure et soins) CHF 80/jour Variante 1: max. CHF 800 Variante 2: max. CHF 1600 Variante 3: max. CHF 2400
Allocation d'allaitement	Pas de prestation	Preuve d'au moins 30 jours d'allaitement CHF 200 par enfant ****	Pas de prestation	Pas de prestation
Allaitement	3 séances de conseil en allaitement par une sage-femme ou du personnel spécialement formé Compresseurs d'allaitement selon liste des moyens et appareils* sur prescription médicale	Autres séances de conseil en allaitement (compte «santé»**) 50 %, max. CHF 500	Autres séances de conseil en allaitement (compte «santé»**) 50 %, max. CHF 500	Autres séances de conseil en allaitement (compte «santé»**) (alternative) 50 %, max. CHF 500
Tire-lait	Manuel: achat Electrique: location selon la liste des moyen et appareils* avec prescription médicale	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation
Cours	Pas de prestation	Cours selon compte «santé»**, p.ex. gymnastique post-natale, bébés nageurs, soins du nourrisson, massage pour bébés, etc. 50 %, max. CHF 500	Cours selon compte «santé»**, p.ex. gymnastique post-natale, bébés nageurs, soins du nourrisson, massage pour bébés, etc. 50 %, max. CHF 500	Cours selon compte «santé»**, p.ex. gymnastique post-natale, bébés nageurs, soins du nourrisson, massage pour bébés, etc. (alternative) 50 %, max. CHF 500

Les prestations sont allouées par année civile, pour autant que rien d'autre ne soit mentionné.

* La liste des moyens et appareils (LiMA), la liste des médicaments avec tarif, la liste des spécialités peuvent être consultées sous bag.admin.ch

** Compte «santé» sous css.ch/comptesante

*** Méthodes et thérapeutes reconnus selon la liste CSS sous css.ch/alternative

**** Prestation lorsque la mère et l'enfant sont assurés auprès de la CSS

La participation aux coûts.

Assurance de base

Pas de participation aux coûts (franchise, quote-part, contribution aux frais de séjour hospitalier) en cas de maternité.

La participation aux coûts tombe pour les coûts des prestations spécifiques de maternité (contrôles pendant la grossesse, échographies, accouchement et obstétrique, cours de préparation à l'accouchement et conseils en allaitement). Il en va de même pour tous les frais de traitement liés au diagnostic ou au traitement d'une maladie et de ses suites, encourus entre la treizième semaine de grossesse et la huitième semaine après l'accouchement.

Assurances complémentaires

selon le produit d'assurance choisi, la franchise et la quote-part sont appliquées.

Le nouveau-né.

Faites une annonce prénatale pour votre bébé de sorte que vous n'ayez pas à remplir une déclaration de santé et que votre bébé soit déjà bien assuré dès sa naissance. Mais le paiement de la prime n'est dû qu'à partir du mois de la naissance. Composez pour votre nouveau-né les assurances adaptées, il pourra ainsi bénéficier du rabais familial. Votre agence vous conseille volontiers.

La couverture d'assurance.

L'agrandissement de la famille correspond à une nouvelle situation de vie et à des besoins différents. Comme les exemples suivants le montrent, il peut être judicieux d'adapter la couverture d'assurance:

- Inclusion du risque-accident dans l'assurance de base en cas de suspension (passagère) de l'activité professionnelle (inutile pendant le congé maternité légal).
- Risques financiers dus à un accident (p.ex. transformation du logement en cas d'invalidité, perte de gain des parents).

Pour les questions concernant l'assurance

Votre agence vous renseigne volontiers:

css.ch/agence

Contact Center 0844 277 277